



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique

كلية العلوم والتكنولوجيا

Faculté des sciences et technologie

قسم علوم الطبيعة و الحياة

Département des Sciences de la Nature et de la Vie

Cours 7 de Législation

Présenté par : Mr. MEZIANE Boualem.

Destiné aux étudiants de Première Année Master

en Sciences de la Nature et de la Vie

(2ème Semestre)

Protection des Ecosystèmes, Production Animale

Microbiologie Appliquée, Biochimie appliquée

2022/2023

Contenu de la matière :

Cours 1 : Notions générales sur le droit (introduction au droit, droit pénal).

Cours 2 : Présentation de législation algérienne (www.joradp.dz, références des textes).

Cours 3 : Réglementation générale (loi sur la protection du consommateur, hygiène, étiquetage et information, additifs alimentaires, emballage, marque, innocuité, conservation).

Cours 4 : Réglementation spécifique (travail personnel, exposés).

Cours 5 : Organismes de contrôle (DCP, CACQUE, bureau d'hygiène, ONML).

Cours 6 : Normalisation et accréditation (IANOR, ALGERAC).

Cours 7 : Normes internationales (ISO, codex alimentarius, NA, AFNOR, codex phytosanitaire et des substances toxiques...).

VII. Normes internationales (ISO, codex alimentarius, NA, AFNOR, codex phytosanitaire et des substances toxiques...).

L'**ISO** est le plus grand organisme de normalisation au monde et demeure une organisation non gouvernementale. Cette organisation créée en 1947 a pour but de produire des normes internationales dans les domaines industriels et commerciaux appelées normes ISO.

Le **Codex Alimentarius** est un recueil de normes alimentaires et textes apparentés internationalement adoptés et présentés de manière uniforme. Ces normes et textes apparentés ont pour objet de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires.

Le Codex Alimentarius, ou «Code alimentaire», est un ensemble de normes, de lignes directrices et de codes d'usages adoptés par la Commission du Codex Alimentarius. La Commission a été créée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir des pratiques loyales en matière de commerce de denrées alimentaires. Elle est l'élément central du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Sa première réunion s'est tenue en 1963.

Référence 	Titre
CXS 1-1985	Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées
CXS 3-1981	Norme pour le saumon en conserve
CXS 12-1981	Norme pour le miel
CXS 13-1981	Norme pour les tomates en conserve
CXS 17-1981	Norme pour la purée de pomme en conserve
CXS 19-1981	Norme pour les graisses et les huiles comestibles non visées par des normes individuelles
CXS 33-1981	Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive
CXS 36-1981	Norme pour le poisson éviscéré et non éviscéré surgelé
CXS 37-1991	Norme pour les crevettes en conserve
CXS 38-1981	Norme pour les champignons comestibles et produits dérivés

Les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sont adoptées par les parties contractantes à la CIPV et par les Membres de la FAO qui ne sont pas parties contractantes, par l'intermédiaire de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires

À ce jour, 177 Parties contractantes ont adhéré au nouveau texte révisé de la CIPV entré en vigueur en octobre 2005. Le secrétariat de la CIPV est assuré par la FAO et il est hébergé par la Division de la production végétale et de la protection des plantes. La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) se réunit une fois par an et les activités intersessions sont supervisées par le Bureau de la CMP, qui est composé de représentants des sept groupes régionaux de la FAO. Le Bureau donne au Secrétariat de la CIPV et à la CMP des indications sur les orientations stratégiques, la coopération, et la gestion financière et opérationnelle. L'un des principaux résultats de la CMP est l'adoption de nouvelles mesures phytosanitaires internationales (les NIMP) ou de normes conformes au cadre stratégique de la CIPV.